

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
Mme GARRIGOU (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT
Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),
M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul
(tit), M. VAZ Victor (tit),

CAILLAC
CATUS

M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL
Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. FERNANDEZ Pierre (tit)
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

AR PREFECTURE

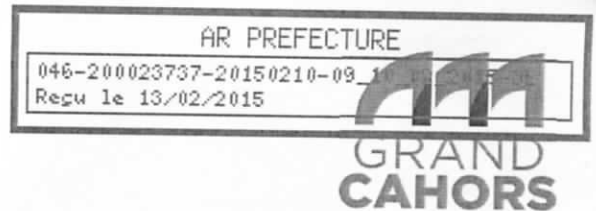
046-200023737-20150210-09_10_02_2015-DE
Reçu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Achat – Commande Publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : "Achat mobilier de bureau" Autorisation du lancement de la procédure et signature du marché

A été adopté à l'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Christine MARTINEZ
Service : Achat – commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : « Achat mobilier de bureau »
Autorisation du lancement de la procédure et signature du marché

Mesdames, Messieurs

La ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sont propriétaires de nombreux mobiliers de bureau qu'elles acquièrent au fil des ans afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces matériels sont périodiquement voués au renouvellement, que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, ou pour des nouveaux besoins.

En vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les collectivités territoriales. Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, le regroupement permet l'obtention des meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat, en générant des avantages tarifaires et en évitant des procédures lourdes.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la commune de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en vue de la passation d'un marché public de fournitures de mobiliers de bureau. S'agissant d'un besoin récurrent, la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 28-1, et 77 du Code des Marchés Publics.

Estimation des besoins moyens annuels du groupement

COLLECTIVITE	ESTIMATION	Montant minimum	Montant maximum
Ville de Cahors	1 250 € HT	3 110 € HT	5 000 € HT
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	6 000 € HT	2 500 € HT	10 000 € HT
TOTAUX	9 110 € HT	3 750 € HT	15 000 € HT

La ville de Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Le marché aura une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la ville de Cahors et le Grand Cahors pour l'achat de mobiliers de bureau ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de mobiliers de bureau, à signer le marché et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention et d'imputer les dépenses nécessaires au budget 2015 et suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE